

lonté, demander communication du dit Bref, par la Lettre suivante, adressée à Mr. Fortier, Secrétaire de Monseigneur l'Evêque de Québec, qui m'a fait la réponse y annexée.

Longueuil, 10 Novembre, 1823.

“ MONSIEUR,

“ Dans une lettre dernièrement à moi adressée, et
 “ signée P. H. Bedard, quoiqu'il soit évident qu'elle ne peut
 “ pas avoir été écrite par lui, l'Auteur prétend que le Bref
 “ Apostolique qui donne la Jurisdiction Episcopale à Monsei-
 “ gneur l'Evêque de Telmesse, sur le District de Montréal, a
 “ été suffisamment publié, parce qu'il a été insinué *verbatim*,
 “ dans son tems aux Archives du Secrétariat de l'Evêché, où
 “ chacun est libre d'en avoir communication, et diverses per-
 “ sonnes en ont pris lecture. Je ne puis me transporter au
 “ Secrétariat de l'Evêché, pour prendre lecture de ce Bref:
 “ mais si chacun est libre d'en avoir communication, cette
 “ communication doit être aussi libre par écrit, que par un
 “ transport personnel sur les lieux. C'est ainsi que ceux qui
 “ sont intéressés dans les Jugements des Cours, ou dans les
 “ actes insinués au Greffe du Banc du Roi, ont autant droit de
 “ s'en faire délivrer des expéditions, que d'en prendre lecture
 “ dans les Régistres mêmes; et c'est par cela même que ces
 “ Régistres sont censés publics.

“ Puisque l'Auteur en question veut bien assimiler le Se-
 “ crétariat de l'Evêché aux autres offices publics, il me semble
 “ que j'ai droit de vous demander une copie du Bref Aposto-
 “ lique mentionné ci-dessus; toutes fois avec la permission de
 “ Monseigneur l'Evêque de Québec, et en vous payant les ho-
 “ noraires qu'il plaira à sa Grandeur vous allouer. Si Monsei-
 “ gneur n'y a pas d'objection, vous aurez la bonté de remettre
 “ la copie que je vous demande à M. O'Sullivan, Ecr. Avocat,
 “ maintenant à Québec, qui me la fera parvenir, et vous paye-
 “ ra vos honoraires: ou si Monseigneur ne le juge pas à pro-
 “ pos, honorez-moi d'une prompte réponse, afin que je puisse
 “ me justifier du reproche que me fait l'Auteur de la Lettre citée
 “ ci-dessus, que j'ai eu de bonnes raisons, pour ne pas prendre
 “ des informations plus précises au sujet de ce Bref, et qu'il ne
 “ m'a manqué qu'un peu de bonne volonté pour m'assurer cet
 “ avantage. J'ai l'honneur d'être, &c.

CHABOILLEZ, PRETRE.

Mr. FORTIER, D. Secrétaire de Monseig. l'Evêque de Québec.

VOICI LA RÉPONSE.

“ MONSIEUR,

“ Monseigneur l'Evêque de Québec croit avoir suf-
 “ fisamment notifié le Bref relatif à l'établissement de Mon-